



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, BOUCON Samuel, RENON Nathalie, LEGAIN Damien, MIGNOT Daniel, LEFRANC Sandrine, MAUFROY Jean-Marc, AUBERT Damien, BOUCTON Hervé

Absent(s), excusé(s) : néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ZEISSER Jean-Claude, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mess et Mmes :- AUBERT Damien, BOUCON Samuel, BOUCTON Hervé, LEFRANC Sandrine, LEGAIN Damien, PATUROT Léon, PETETIN Pascal, RENON Nathalie, ZEISSER Jean-Claude, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ZEISSER Jean-Claude, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Nathalie RENON.

Election du Maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-7et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. ZEISSER Jean-Claude, dix voix : 10

M. ZEISSER Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election du premier adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. ZEISSER Jean-Claude élu Maire, a l'élection du premier adjoint.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. PETETIN Pascal, dix voix : 10

M. PETETIN Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du second adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. ZEISSER Jean-Claude élu Maire, a l'élection du second adjoint.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. PATUROT Léon, dix voix : 10

M. PATUROT Léon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.

Délégués communautaires

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les délégués sont désignés dans l'ordre du tableau, sauf démission de l'un des membres.

Un courrier est adressé au Président de la CCVSV, l'informant de la décision du Maire de céder sa place aux deux adjoints : M.PETETIN Pascal est désigné, comme titulaire, et M.PATUROT Léon suppléant.

Divers : CR réunions : Pas de réunions depuis la dernière réunion.

Prochain CM le jeudi 10 avril 2014 a 20h30

La séance est levée à 21h30

Nathalie RENON
Secrétaire de séance